



## Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

### Rapport du Secrétariat

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies et conformément à la résolution WHA2.49 de la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité des Pensions du Personnel de l'OMS se compose de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont trois sont nommés par l'Assemblée de la Santé et trois par le Directeur général, les trois autres étant élus par les participants à la Caisse des Pensions. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions doivent être prises pour renouveler la composition du Comité par tiers. L'Assemblée de la Santé doit donc nommer trois membres et trois suppléants sur la base du principe, respecté par les précédentes Assemblées de la Santé, d'une représentation au Comité de chacune des six Régions de l'OMS.

2. Les représentants ci-après de l'Assemblée de la Santé ont été nommés par :

- **la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans, à partir de 1999** :<sup>1</sup>
  - le Dr L. Malolo, membre de la délégation des Tonga à la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé ;
  - le Dr J. K. M. Mulwa, membre de la délégation du Botswana à la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (en qualité de suppléant) ;
- **la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans, à partir de 2000** :<sup>2</sup>
  - le Dr A. J. M. Sulaiman de la délégation de l'Oman à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé ;

---

<sup>1</sup> Décision WHA52(10).

<sup>2</sup> Décision WHA53(9).

- le Dr E. Krag de la délégation du Danemark à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (en qualité de suppléant) ;

- **la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé :**

- a) pour trois ans, à partir de 2001 :<sup>1</sup>

- le Dr J. Larivière, membre de la délégation du Canada à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé ;
- le Dr S. P. Bhattarai, membre de la délégation du Népal à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (en qualité de suppléant) ;

- b) à la suite du départ à la retraite d'un membre (le Dr L. Malolo) et de deux membres suppléants (le Dr J. K. M. Mulwa et le Dr E. Krag) :

- M. L. Rokovada, membre de la délégation de Fidji à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, pour le reste du mandat du Dr L. Malolo, c'est-à-dire **jusqu'en mai 2002** ;
- M. M. Chakalisa, membre de la délégation du Botswana à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (en qualité de suppléant), pour le reste du mandat du Dr J. K. M. Mulwa, c'est-à-dire **jusqu'en mai 2002** ;
- le Dr J. K. Gøtrik, membre de la délégation du Danemark à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (en qualité de suppléant), pour le reste du mandat du Dr E. Krag, c'est-à-dire **jusqu'en mai 2003**.

3. Le mandat d'un des membres et d'un des membres suppléants nommés par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, à savoir M. L. Rokovada et M. M. Chakalisa, vient à expiration à la clôture de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.

## **MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

4. L'Assemblée de la Santé voudra peut-être désigner M. L. Rokovada, membre de la délégation de Fidji, en qualité de membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS et M. M. Chakalisa, membre de la délégation du Botswana, en qualité de membre suppléant, pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2005.

= = =

---

<sup>1</sup> Décision WHA54(9).